

Acte à classer

145

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-16T14-58-47.00 (MI241996546)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20221212-145-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 145_2022_decision_modificative_3_budget_Bâtiments,
vocation_economique

Date de décision : 12/12/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : pesallpjdobBVEDM03_842022023_s... Multicanal : Non

Pièces jointes :

145_2022_decision_mod... Type PJ : 70_DE - Délibération



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/12/22 à 14:58

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 16/12/22 à 14:58

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 16/12/22 à 15:45

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	38
Votants par procuration	6
Absents	18
Total des votes	44

7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 6 décembre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON M. BOUET, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLE, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BARRE, M. CANTELOUP, M. TIMON, Mme DUVAL, Mme CABOT, M. BURET, Mme HAKI, M. VOLLAIS, M. MORDANT, Mme BOQUET, Mme BINET, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS : M. LEBOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT

PROCURATIONS : M. CANTELOUP à M. DARMOIS, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme DUVAL à Mme ROSA, Mme CABOT à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. VOSNIER, Mme BINET à M. DOUYERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLAS

N°145-2022 Décision Modificative n°3 – Budget Bâtiments à Vocation Economique

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés en cours d'exercice comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses comprenant :

En dépenses :

- Nature 6817 (pour dépréciation des actifs circulants) pour la somme de 6 837.58 euros, correspondant à l'obligation pour les collectivités de constater une provision pour couvrir le risque de dépréciation de créances.
- Nature 673 (titres annulés sur exercice antérieurs) réduction de la somme de -6 837.58 euros, permettant d'alimenter la nature 6817 ci-dessus.

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Montant
D	F	ECONOMIE	90	673	67	PEPINIERPA	- 6 837,58 €
D	F	SF	020	6817	68	FINANCES	6 837,58 €
						TOTAL	- €

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU le  des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11

VU le budget primitif 2022 délibéré le 04 avril 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2022,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **APPROUVE** la décision modificative n° 3 du budget BVE de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus en section de fonctionnement à hauteur de 0 €.

Pont-Audemer, le 12 décembre 2022
Le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Acte publié le 16.12.22

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221212-145-BF
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022